

**Université
des Antilles**



**Procès-Verbal
Du Conseil d'Administration
extraordinaire**

Du 7 juin 2022

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	A
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	P
	STATTNER	Erick	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	Procuration L.ROMANA
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	A
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	971	P
	DEROCHE	Janice	Étudiant	971	P
	DESIR	Melvine	Étudiant	972	P
	GABOURG	Raissa	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	P
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	P
	FONTAINE	Fabrice	IPGP-OVSM	972	P
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	Procuration P.HUNEL
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration L.CASSIN

	MORETTI	Roberto	IPGP-OVSG	971	Procuration F.FONTAINE
Invités de droit	CRAIPEAU	Nicolas	Représentant rectorat	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	MAYRI	Laurent	VP Pole	972	A
	HANOT	Boris	DGSA	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keila	Directrice cabinet	Administration générale	P
	ELOUIN	Frederic	DRHA	Administration générale	P
	KARIOUA	Cassandra	DAJ	Administration générale	P

Conseil d'Administration extraordinaire du 07 juin 2022 *Web conférence*

Ordre du jour :

- 1) Création du comité social d'administration de l'UA et des comités sociaux d'administration spéciaux de pôle

Transcription des échanges

Ouverture de la séance à 11H34

[Appel]

Monsieur le Président

Monsieur Roos est présent.

Monsieur Christophe ROOS, PR

Présent.

Monsieur le Président

Monsieur Portecop est présent.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Présent.

Monsieur le Président

Monsieur Chammas est présent.

Monsieur Charles CHAMMAS, personnalité extérieure

Présent.

Monsieur le Président

Présent, bonjour à tous.

Monsieur le Président

Bonjour Monsieur Chammas. Monsieur Rauzduel est présent aussi.

Monsieur Sainte-Croix RAUZDUEL, MCF

Présent, bonjour.

Monsieur le Président

Bonjour. Monsieur Fontaine est présent avec, je crois, une procuration de Monsieur Moretti. J'attends que son micro s'active car je ne l'entends pas. Monsieur Artheron est présent.

Monsieur Axel ARTHERON, MCF

Présent, Monsieur le Président, bonjour chers collègues. J'ai la procuration de Madame Gally.

Monsieur le Président

D'accord. Monsieur Hunel est présent avec, je crois, une procuration également ?

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Oui, présent, avec la procuration de Monsieur Gabut.

Monsieur le Président

Très bien merci. Monsieur Haral est présent, il vient d'apparaître à l'écran. Madame Romana est présente.

Madame Laurence ROMANA, PR

Bonjour à tous.

Monsieur le Président

Bonjour Madame Romana. Vous avez une procuration, c'est ça ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Normalement oui.

Monsieur le Président

On l'a reçue, celle de Monsieur Audebert.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Bonjour Monsieur le Président. Est-ce que vous m'entendez ?

Monsieur le Président

Oui, parfaitement. On vous voit, on vous entend.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

C'est parfait, merci. Bonjour tout le monde.

Monsieur le Président

J'ai un iPhone non identifié, je ne sais pas qui c'est. Je ne sais pas si quelqu'un est via un téléphone, il est marqué « iPhone de diagnostics ».

Monsieur ?

Désolé, c'est moi.

Monsieur le Président

Merci, vous pouvez couper la caméra. Monsieur Stattner est présent.

Monsieur Erick STATTNER, MCF

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Monsieur le Président

Bonjour. Monsieur Joseph et présents à mes côtés.

Monsieur Philippe JOSEPH, PR

Présent.

Monsieur le Président

Madame Duflo m'a donné procuration. Voilà, je pense qu'on a fait à peu près le tour. Non, il y a Madame la vice-présidente du pôle Guadeloupe est présente.

Madame Célia JEAN-ALEXIS, PR, VP pôle Guadeloupe

Bonjour à tous.

Monsieur le Président

Bonjour Madame la vice-présidente. Nous avons bien entendu le représentant de Madame la rectrice de Martinique, Monsieur Sabin, qui est présent.

Monsieur Fernand SABIN, personnalité extérieure

Bonjour.

Monsieur le Président

Bonjour Monsieur Sabin. Et nous avons également le représentant de Madame la Rectrice de Guadeloupe, Monsieur Craipeau.

Monsieur Nicolas CRAIPEAU, représentant de la rectrice de la Guadeloupe

Bonjour.

Monsieur le Président

Bonjour Monsieur Craipeau. Pour l'administration, nous avons Madame Chounia et Monsieur Elouin. Du côté étudiants, nous avons Melvil Désir, c'est ça ? OK, bonjour à tout le monde sur le tchat. Donc, nous sommes 18 personnes. Le quorum est atteint. Je pense que les collègues vont arriver au fur et à mesure. On attend deux petites minutes et on démarre, ce sera relativement court. Bonjour Monsieur Dorville, vous êtes présent.

Monsieur René DORVILLE, MCF

Bonjour Président.

Monsieur le Président

Bonjour Madame Debs.

Madame Gladys DEBS, personnalité extérieure

Bonjour Président.

Monsieur le Président

Bonjour Madame la vice-présidente du Conseil d'administration.

Madame Laura CASSIN, MCF, VPCA

Bonjour à tous.

Monsieur le Président

Bien. Si d'autres collègues nous rejoignent, ils vont pouvoir participer aux travaux. Nous allons démarrer. Le quorum est atteint. Je refais un dernier décompte : 21 présents ou représentés. Monsieur Colonnelle, bonjour, ça fait 22. Donc on peut travailler.

1) Création du comité social d'administration de l'UA et des comités sociaux d'administration spéciaux de pôle

Monsieur le Président

Je vous remercie vraiment d'être présents pour ce CA extraordinaire qui a été convoqué un peu à la dernière minute, j'en suis vraiment désolé. Ce n'était pas volontaire, mais nous sommes tenus de respecter certaines obligations réglementaires nationales. Nous sommes aujourd'hui réunis, je viens de terminer un comité technique sur le même sujet, pour émettre un avis sur le projet de délibération relatif à la création du comité social d'administration de l'Université et des comités sociaux d'administration spéciaux des pôles universitaires.

Vous le savez certainement, les comités techniques et les CHSCT vont disparaître et vont être remplacés par ces nouveaux comités sociaux d'administration d'établissement et comités sociaux d'administration spéciaux. Le CSA, comité social administration va remplacer à la fois notre CHSCT dans sa formation spécialisée et le CT (comité technique). Cette seule instance va remplacer ces deux

anciennes instances qui tiennent jusqu'au 31 décembre. À partir du 1^{er} janvier, nous aurons cette nouvelle instance qui va siéger.

Les CTS de pôle, le CTS de Martinique ou de Guadeloupe, seront remplacés par des CSAS, comités sociaux d'administration spéciaux. C'est une disposition spécifique à l'Université des Antilles qui a été prise par la loi et qui est donc inscrite dans le Code de l'éducation (article L. 771-16).

Nous avons une mouture qui a été délivrée, un projet de délibération que j'ai transmis a été produit par le ministère, la tutelle, mais il a fallu l'adapter. Nous l'avons adapté avec les services de l'État, services du ministère, pour intégrer les spécificités de l'Université des Antilles, à savoir la création des CSA spéciaux pour les pôles. Tous ces éléments ont été validés et vérifiés par le service réglementaire juridique de notre ministère de tutelle, également par le ministère de l'Éducation nationale lors d'une réunion conjointe. Nous avons fixé les seuils là où nous avons une liberté, dans l'article 2, du nombre de personnels titulaires et suppléants devant siéger dans le CSA, de l'établissement ou de pôle, au maximum prévu par la loi, c'est à dire 10 titulaires et 10 suppléants.

Les représentants des personnels du comité technique étaient très satisfaits de cette disposition qui est un gage de représentativité des différentes tendances et des personnels présents au sein de l'établissement.

Donc, il nous faut aujourd'hui émettre un avis sur ce document pour qu'ensuite des élections professionnelles puissent être organisées au mois de décembre nationalement et que nous puissions donc en déduire la composition de nos CSA et CSA spéciaux au 1^{er} janvier, puisque ce sont des instances obligatoires dans les établissements d'enseignement supérieur.

Est-ce que vous auriez des questions sur ce document ou sur cette question ? Je vous laisse la parole.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Président ?

Monsieur le Président

C'est Monsieur Hunel, je crois. Allez-y.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Bonjour tout le monde, à ceux que je n'ai pas salués. Par rapport au nombre de membres du CSA, est-ce qu'il y a une répartition polaire, ou est-ce que c'est juste une répartition de l'établissement ?

Monsieur le Président

C'est une répartition établissement parce qu'il y a trois périmètres différents. Il y a le périmètre global de l'UA qui concerne le CSA d'établissement, et il y a deux autres périmètres qui sont les périmètres de pôles qui concernent les CSA spéciaux où ne votent que les collègues et les organisations syndicales présentes sur le pôle. La répartition au niveau du CSA global ne tient pas compte des aspects polaires. En revanche, on a des CSA spéciaux qui sont dédiés uniquement à chaque pôle. Ce seront donc trois élections distinctes puisqu'il y a trois périmètres distincts.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Pour bien comprendre, il y aura des comités sociaux d'administration et spéciaux, au sein desquels il y aura une commission spéciale en matière de santé et de sécurité ?

Monsieur le Président

Oui, c'est prévu par la loi également au sein de chaque CSA, il y a une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En fait, c'est ce qui remplace le CHSCT. Ce sont les mêmes élus du CSA qu'on peut réunir dans le cadre de cette formation spécialisée lorsqu'il est question de traiter des sujets liés à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail. Mais c'est le même comité qui a une formation spécialisée pour ces questions.

Madame Laurence ROMANA, PR

Peut-être une autre question, si je peux me permettre. Dans un article 1^{er}, il est dit que les CSA sont chargés de connaître l'organisation des pôles. Je ne comprends pas... *inaudible o'11'52*... Je trouve la formulation un peu bizarre...

Monsieur le Président

Il s'agit d'une disposition législative. Nous nous sommes contentés avec les services du ministère, de reprendre mot pour mot ce qui était écrit dans le Code de l'éducation et donc dans l'article L. 771-16. On ne peut pas s'inspirer de ce qui existe pour les autres CSA, puisque on est dans un cadre très particulier et très spécifique. Charge à notre tutelle peut être d'explicitier un certain nombre de choses, mais on ne peut pas aller au-delà de la loi. On a repris exactement les textes qui ont été votés tels qu'ils ont été votés dans la loi. Vous pouvez le constater si vous consultez l'article 771-16, c'est exactement la même phrase.

Madame Laurence ROMANA, PR

Peut-être une dernière remarque. J'aurais souhaité que... *inaudible*... des conseils qui se succèdent, on n'arrive pas à ... Le CT s'est réuni tout à l'heure et maintenant on se réunit. Si on pouvait quand même laisser un peu place à la discussion puisque l'on va discuter avec nos collègues bien évidemment, de ce qui va être débattu en CA. Je pense que ça pourrait être intéressant si on pouvait éviter à chaque fois de faire des comités hyper rapprochés qui durent quelques minutes.

Monsieur le Président

C'est une exception que deux conseils se succèdent à moins d'une heure de décalage. Mais vous l'avez compris, ce sont des conseils extraordinaires et on est pris par le temps. On doit procéder à cette délibération aujourd'hui. Et malheureusement, nous ne nous y étions pas préparés. Maintenant, les choses se sont faites proprement, on a travaillé avec le ministère. Les textes produits sont solides juridiquement. On est dans une situation exceptionnelle, d'où ce délai extrêmement court, de convocation d'une part, et entre les deux conseils d'autre part.

Je précise qu'il y a eu deux abstentions au CT et que tous les autres collègues, donc à une très large majorité le document a été approuvé en l'état par le comité technique qui vient de se tenir. C'était une information importante, je pense.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions avant qu'on passe au vote ? Monsieur Sabin, je vous en prie.

Monsieur Fernand SABIN, représentant rectrice de la Martinique

Une ou deux questions d'information. Je n'ai pas vu la durée des élections. En principe, dans les textes, ils sont élus pour quatre ans et je n'ai pas vu la durée des élections. Et aussi, en cas d'absence du président, je n'ai pas vu ce qui est prévu pour le remplacer, aussi bien le CSA que les comités sociaux spéciaux.

Et puis j'ai une autre question. Est-ce qu'un planning sera indiqué pour les opérations électorales avant le 1^{er} janvier 2023 ?

Voilà les questions que je voulais poser dans un premier temps.

Monsieur le Président

Je vais essayer de ne rien oublier. Le texte qui nous a été fourni, je l'ai dit, vous l'avez compris, c'est une matrice, un cadre qui a été distribué à toutes les universités, un projet de délibération. Nous avons dû le retravailler avec les ministères concernés parce que nous sommes un peu en dehors du droit commun sur certains aspects, mais c'est le même cadre pour tout le monde. Le fait le président puisse ou pas être remplacé en cas d'indisponibilité, je pense qu'à la limite, si c'est possible, on l'écrira

dans notre règlement intérieur. Je pense que ce sont des dispositions qu'on peut prendre au sein de l'Université.

Concernant les opérations électorales, bien entendu, les comités techniques, CHSCT et CTS restent valides jusqu'au 31 décembre. Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2023 que les CSA vont débuter leur fonctionnement. Les élections ont lieu début décembre et je mets en place dès demain une cellule concernant ces élections professionnelles, avec les RH de l'Université et le service juridique, en attendant l'arrivée d'un DGS afin de discuter et d'assister aux réunions du ministère, que nous soyons au courant des événements au fur et à mesure et que nous puissions les communiquer à l'ensemble des personnels de l'Université sur tout ce qui a trait à l'organisation des élections. Donc oui, vous aurez un calendrier. Il est national pour les élections, je crois que c'est le 8 décembre, si je ne m'abuse, qu'elles auront lieu. Les votes se feront sur site et non pas en ligne. Certaines universités le font en ligne, mais on avait décidé il y a plusieurs mois de cela, sous l'ancienne mandature, de le faire par un bulletin habituel, dans les urnes. Et puis, vous serez informés, les académies mais les personnels aussi, au fur et à mesure des développements.

Il y avait, je crois une autre question Monsieur Sabin ? Mais j'ai dû oublier.

Monsieur Fernand SABIN, représentant rectrice de la Martinique

Non, juste j'avais vu dans le décret le vote électronique, mais il faut demander une dérogation pour voter.

Monsieur le Président

Tout à fait. Plusieurs universités ont fait cette demande, dont l'Université des Antilles. On est dans la liste des universités ayant obtenu une dérogation. Donc, c'est un vote dans l'urne.

Monsieur Fernand SABIN, représentant rectrice de la Martinique

Et puis l'intégration du CSA dans les statuts de l'université.

Monsieur le Président

Oui, bien entendu. Pour l'instant, ils ne sont pas à jour. C'est pourquoi ils ne sont pas visés au début du texte, parce qu'il faut qu'on les remette à jour. Là, on vise la loi et les décrets.

Monsieur Fernand SABIN, représentant rectrice de la Martinique

Merci.

Monsieur le Président

Je vous en prie. Bien, je pense que nous pouvons passer... Oui, Monsieur Haral ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Juste une petite précision pour bien comprendre. C'est bien à l'issue des élections professionnelles de fin d'année que les deux instances vont fusionner, c'est-à-dire le CHSCT et le comité technique ?

Monsieur le Président

Elles vont surtout disparaître le 31 décembre. Ce n'est pas juste à l'issue des élections puisque les élections ont lieu début décembre, mais le 31 décembre, CT et CHSCT n'existent plus, et le 1^{er} janvier 2023, les trois CSA, qui auront déjà leur composition puisque les élections ont eu lieu, vont fonctionner normalement à partir du 1^{er} janvier. Le CT et le CHSCT fonctionnent normalement jusqu'au 31 décembre.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

D'accord.

Monsieur le Président

Bien, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le texte est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées. Merci beaucoup. Je salue la présence de Monsieur Durimel.

Monsieur Harry DURIMEL, personnalité extérieure

Je vous remercie Monsieur le président. Bonjour à tous et permettez-moi de présenter des excuses pour mon léger retard. J'avais des problèmes de connexion, j'ai dû me connecter sur mon téléphone puisque, comme on sait, c'est une ville pauvre, on subit la fracture numérique et heureusement que j'ai un abonnement personnel qui m'a permis de me connecter. Donc je vous prie de bien vouloir excuser de ce retard.

Monsieur le Président

Pas de problème. De toute façon, c'était un CA exceptionnel et rapide. En tout cas, merci de vous être libéré, Monsieur le Maire pour tenter et finalement parvenir à participer à ce conseil. Je remercie l'ensemble des élus et des participants à cette courte réunion. Merci pour votre contribution, merci d'avoir accepté de siéger dans des délais aussi courts. C'est très important pour l'établissement et pour sa bonne marche. Merci à vous tous et je vous souhaite un bon appétit.

Fin de la séance 11 h 48

* * *